

Lettre d'autorisation (Procuration)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé par la demande peut signer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou du formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : **Municipalité de Val-Morin**

Service de l'urbanisme

6120, rue Morin

Val-Morin (Québec)

J0T 2R0

Tél : (819) 324-5670 poste 3806 Fax : (819) 322-3923

De :

Nom du propriétaire

Adresse

Référence :

Site des travaux (adresse, # lot)

Nature des travaux

Monsieur, Madame,

_____ autorise _____
Propriétaire *Délégué(e)*

À prendre et à signer le permis ou certificat requis auprès de la Municipalité de Val-Morin pour l'adresse du projet mentionné ci-dessus.

*Signature du propriétaire ou de l'administrateur
autorisé avec son titre*

*No de la résolution de la compagnie
(s'il y a lieu)*

Date